

Département

DU LOIRET

Arrondissement
DE MONTARGIS

—
Canton
DE COURTENAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE ROZOY LE VIEIL

Séance du 04 avril 2013

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au CM : 9

En exercice : 9

Présents : 6

date de convocation : 26 mars 2013

date d'affichage : 08 avril 2013

L'an deux mil treize, le quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 18 mars 2013 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacques LASSOURY, Maire.

Etaient présents :, Michel ROUGÉ, Anne-Sophie CARBONNELLE, Richard CATALIFAUD, Annyck DEFLESSELLES, Micheline LAURENT

Excusés et représentés : Yvon BOYER, Véronique HABSIGER

Absente : Coralie NAUDIN

Secrétaire de séance : Anne-Sophie CARBONNELLE

La séance est ouverte à 20 heures.

Le procès-verbal du 26 mars 2013 ne soulevant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

I – Adoption du Compte Administratif 2012

Vu le code des Communes et notamment les articles L. 121-27, L. 241-1 à L. 241-6, R. 241-1 à R. 241-33,
Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 26 mars 2012 approuvant le budget primitif de l'exercice 2012,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, siégeant sous la Présidence de Mme Annyck DEFLESSELLES, conformément à l'article L. 121-13 du Code des Communes,

Le maire,

EXPOSE à l'Assemblée Municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2012,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2012, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	200 604.20 €	267 168.81 €
Recettes	250 382.93 €	324 997.59 €
Excédent	49 778.73 €	57 828.78 €

II – Approbation du Compte de Gestion 2012

Vu le code des Communes et notamment les articles L. 241-1 à L. 241-6, R. 241-1 à R. 241-33,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du receveur,

Le maire,

INFORME le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2012 a été réalisée par le receveur en poste à Courtenay et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2012 et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

III – Vote du budget primitif 2013

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1612-1 et suivants, L 2311-1 à L. 2343-2,

Considérant les délais offerts aux Communes jusqu'au 15 avril pour l'année 2013,

Le maire,

EXPOSE le contenu du budget de l'exercice 2013,

PRECISE que le budget de l'exercice 2013 a été établi en conformité avec la nomenclature abrégée M14,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le budget primitif 2013, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	236 731 €	236 731 €
Fonctionnement	335 623 €	335 623 €
TOTAL	572 354 €	572 354 €

IV – Questions diverses

1/ Don à la commune

Le maire communique au Conseil le chèque reçu de M. Michel ROUGÉ par lequel il fait donation à la commune d'une somme de cinquante euros (50 €).

Le maire invite l'Assemblée à délibérer sur cette libéralité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que la donation dont il s'agit a pour but de mener à bien l'œuvre d'aménagement de notre commune, qu'elle n'est grevée d'aucune charge onéreuse ou excessive pour la commune, que la situation de fortune du donateur lui permet de faire cette libéralité sans nuire à sa famille,

ACCEPTE à l'unanimité la donation dont il s'agit, aux charges, clauses et conditions énoncées ci-dessus.

La séance est levée à 21h30

SIGNATURES DES PRÉSENTS

Jacques LASSOURY	Michel ROUGÉ	Anne-Sophie CARBONNELLE	Yvon BOYER
Richard CATALIFAUD	Annyck DEFLESSELLES	Véronique HABSIGER	Micheline LAURENT
Coralie NAUDIN			